



**DDI DDT(M) - DDPP  
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnolet CEDEX  
01 48 18 88 29 - [unsa-fp@unsa.org](mailto:unsa-fp@unsa.org) - [www.unsa-fp.org](http://www.unsa-fp.org)



Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,  
Chers collègues,

L'UNSA a décidé de participer à ce Comité technique dans un contexte social qui reste très tendu.

Parmi les sujets à l'ordre du jour de ce CT, nous retrouvons la mise en place des Secrétariats Généraux Communs (SGC) pour lesquels un vote unanime d'opposition à leur création a été émis par les OS présentes, lors du dernier comité technique.

L'UNSA n'a pas changé sa position sur le sujet, en cohérence avec ce qui vous a été dit depuis le départ. Cette réforme d'envergure n'améliorera pas le service rendu aux personnels des DDI, en raison de l'éloignement créé entre les services bénéficiaires et les services support.

Le dispositif RH projeté a certes été négocié et plusieurs amendements de l'UNSA ont été repris, mais nul ne peut contester le fait que de nombreux préalables qui relèvent de décisions nationales n'ont toujours pas été satisfaits dans le cadre d'une convergence interministérielle indispensable pour réussir la création des SGC et motiver les personnels à les rejoindre : action sociale, gestion indemnitaire, gestion des mobilités ...

A cela, on peut aussi ajouter les incertitudes immobilières sur l'implantation des SGC qui bien souvent sont tributaires de décisions sur l'OTE (par exemple la création des DR et DDICSTE), ces dernières obéissant à un calendrier différent... Signalons également des options immobilières un peu « dirigées » dans le cadre des diagnostics établis (avec l'aide du cabinet privé Bearing Point dont l'UNSA réclame la présentation de la démarche) : c'est souvent la Préfecture et donc un site unique qui est recherché, alors que le multi-sites est possible, mais n'est pas vraiment expertisé. Les contraintes sont nombreuses et la tâche immense : pourquoi le Gouvernement refuse de revoir ce calendrier du 30 juin 2020, comme l'UNSA vous l'avait demandé par courrier en se fondant sur des arguments objectifs et pragmatiques ? Votre réponse, verbale, apportée lors du dernier CT, ne nous a pas convaincu. Nous tenons à vous le rappeler.

Enfin, la situation des agents qui choisissent de ne pas rejoindre le SGC est inquiétante. La perte de compétences induite va pénaliser les personnels des DDI, notamment en RH. Par ailleurs, le refus d'acter des sureffectifs, en renvoyant seulement aux outils déployés dans le cadre des décrets d'application de la loi TFP, ne sont pas acceptables car c'est bien un plan social d'envergure qui se préfigure. Les mobilités sont complexes et les restructurations engagées à plein d'endroits par le chantier OTE vont créer une mise en concurrence généralisée des agents car tous reconnus comme prioritaires : confirmez vous des affectations d'autorité avec le cas échéant une mobilité géographique à partir du 01/01/2021 ?

Nous nous permettons de vous demander, Monsieur le Secrétaire Général, de vous mettre à la place des agents dont la moyenne d'âge est assez élevée dans un nombre important de DDI (le bilan social le démontre) et qui pour certains ont déjà subi de très nombreuses réorganisations de service ? Les LDG des ministères ne sont pas connues et aucune disposition interministérielle n'a été prévue pour les services concernés dont les DDI, ce qui surprend pour le moins et nous inquiète pour les personnels concernés. Ils sont « lâchés » par leur ministère d'origine, sans connaître quel sera leur sort demain dans un service interministériel, tout en restant rattaché à leur corps d'origine ?

Le dialogue social avec les Préfets est très variable, mais en tous cas très insuffisant à certains endroits. Des menaces de remise en cause des RIL issues de DDI apparaissent.

L'UNSA souhaite également disposer d'un bilan d'étape des SGC expérimentaux élargis aux services départementaux de l'EN et de la DGFIP.

Sur les arrêtés de restructuration, nous saluons le fait que vous avez intégré des dispositifs financiers utiles aux agents dans le cadre de leur mobilité contrainte : citons le complément indemnitaire d'accompagnement.

Toutefois, nous nous interrogeons sur la situation des personnels qui sont dans des DDI impactées par des décisions de réorganisation des Préfets dans le cadre de l'OTE où certains services sont par exemple intégrés en Préfecture ( ex : DDPP 63). L'UNSA demande à ce que ces services soient reconnus comme étant restructurés et bénéficient des outils financiers existants.

L'UNSA vous rappelle que nous n'avons toujours pas reçu des éléments chiffrés sur les ETP des SGC par département et singulièrement dans les services expérimentaux « élargis » : quand allons nous les avoir ?

Dans le domaine des informations, quand allons nous recevoir la liste des propositions faites par les Préfets de région au titre de l'OTE ?

S'agissant du GT sur l'action sociale, nous souhaitons qu'il porte sur l'harmonisation des prestations d'action sociale et pas seulement dans le cadre du SGC.

Au sujet des DR/DDCSITE, l'UNSA a bien noté que les agents des ministères sociaux bénéficient d'un protocole RH signé entre le SG du ministère des affaires sociales et les organisations syndicales. C'est une démarche positive dans le cadre du dialogue social. Nous demandons à ce que la démarche soit élargie aux agents des autres ministères affectés en DDCS-DDCSPP.

Nous vous remercions de votre attention.